# Petite enfance : le guide

**Quel mode d'accueil pour mon enfant ?**

**Quelles sont les aides financières ?**

**Où se situent les lieux ressources ?**

Retrouvez dans ce guide, toutes les informations relatives à l'accueil des enfants en situation de handicap.

Ville de Romainville

# Sommaire


## Les démarches administratives et aides aux familles P 4

- La déclaration de grossesse p 4
- La déclaration de naissance p 4
- Les aides de la Caisse d'allocations familiales P 4

## Le service de Protection Maternelle et Infantile P 5 à 7

- L'accueil des enfants en situation de handicap p 6
- La Maison des parents p 7

## Les modes d'accueil P 8 à 14

- **Où trouver de l'information sur les modes d'accueil ?** p 8
- La Maison de l'enfance p 8
- **L'accueil individuel** p 9
- Le Relais petite enfance p 9
- L'Assistant·e Gestionnaire des Modes d'Accueil (AGMA) p 10
- Les Assistant·e·s Maternel·le·s agréé·e·s p 10
- La Maison d'Assistant·e·s Maternel·le·s agréé·e·s p 10
- La garde à domicile : les auxiliaires parentales p 11
- Les aides financières pour l'accueil individuel p 11
- **L'accueil collectif** p 12
- Modalités d'inscription en accueil collectif p 12
- Les multi-accueils municipaux p 14
- Les crèches départementales et privées p 14

## L'éveil, la culture et les loisirs P 15

- La ludothèque de la Maison de l'enfance p 15
- L'accueil Parents-enfants au centre de PMI Parat p 15


# Éditorial

La Ville de Romainville a engagé un projet de mandature ambitieux dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

Les Assises de la petite enfance qui ont démarré en mars et s'achèveront en novembre 2022, visent notamment à élaborer un diagnostic des besoins du territoire et des attentes des familles.

Cette ambition partagée est également retranscrite dans notre nouveau Projet Éducatif de Territoire qui vise à fédérer les acteurs de la petite enfance autour d'un objectif commun et essentiel : diversifier et faciliter l'accès aux modes d'accueil petite enfance.

Valoriser et faciliter le travail des assistant·e·s maternel·le·s, contribuer au développement de l'offre en crèches, renforcer l'accompagnement à la parentalité, encourager les modes de garde innovants, adapter l'espace public aux besoins des familles et des enfants sont autant de pistes de travail ouvertes depuis le printemps dernier.

Nous engagerons, dès septembre 2022, de premières actions concrètes avec notamment le développement de l'offre petite enfance proposée dans le cadre des Écoles municipales des Arts et des Sports avec sept nouveaux ateliers parents-enfants proposés les samedis matins.

Nous sommes mobilisés et à votre écoute pour contribuer au renforcement de l'offre aux familles et aux jeunes Romainvillois et Romainvilloises.

**Élodie Girardet**
Maire-adjointe
Petite enfance, Éducation
Affaires scolaires

**Élodie CASANOVA**
Conseillère municipale
à l'épanouissement de l'enfant

**François Dechy**
Maire
de Romainville

**CPAM**
www.ameli.fr
**36 46**

Pour connaître les conditions, les montants et les modalités de versements des aides :

**CAF**
**Rosny-Sous-Bois**
15, rue J.P. Timbaud
93110 Rosny-Sous-Bois
**0810 25 93 10**
-
Lundi, mardi, mercredi, vendredi 8h30 à 16h30
Jeudi sur RDV

Le service Aides Sociales et Solidarité du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) accompagne également les parents ou futurs parents romainvillois. Il a pour rôle d'accueillir, d'informer sur les droits sociaux et d'orienter le public vers les structures pouvant répondre à leur demande.
-
**CCAS** Hôtel de Ville
Place de la Laïcité
**01 49 15 55 71**
-
Renseignements sur le site de la ville :
**www.ville-romainville.fr**

# Les démarches administratives et aides aux familles

## La déclaration de grossesse

Suite au premier examen prénatal, elle doit s'effectuer avant la fin du 3e mois de grossesse auprès des services de la Caisse d'allocations familiales (CAF) et de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).

## La déclaration de naissance

Obligatoire pour tout enfant, elle doit être faite dans les cinq jours qui suivent le jour de la naissance à la mairie du lieu de naissance.

## Les aides de la Caisse d'allocations familiales

**Pour un enfant né ou adopté, la PAJE comprend :**

- la prime à la naissance*,
- la prime à l'adoption*,
- l'allocation de base*,
- la prestation partagée d'éducation de l'enfant pour toute naissance ou adoption à partir du 1er janvier 2015, ou le complément de libre choix d'activité pour toute naissance ou adoption ayant eu lieu avant le 1er janvier 2015,
- le complément de libre choix du mode de garde.

**Les allocations familiales,** versées à partir du deuxième enfant à charge.

**L'allocation de soutien familial,** versée pour élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents.

**L'allocation journalière de présence parentale,** en cas de grave maladie, d'accident ou de handicap de l'enfant.

**L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé.**

* en fonction des ressources



**Le centre de PMI**
**Veuve Aublet**
12, rue Veuve-Aublet
à Romainville
**01 71 29 24 10**
-
Lundi, mardi, mercredi, jeudi 9h à 17h
Vendredi 9h à 16h

**Le centre de PMI**
**et de planification**
**familiale Parat**
3, allée de la Prévoyance
à Romainville
**01 71 29 24 05**
-
Du lundi au jeudi
9h à 17h30
Vendredi 9h à 16h

# Le service de Protection maternelle et infantile (PMI)

Le service de PMI participe aux missions de prévention et de protection de l'enfance du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis. Il s'adresse aux enfants de moins de 6 ans et à leurs parents.

**Une équipe pluri-professionnelle** (puéricultrice, éducateur·rice·s de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, médecins, conseillères conjugales et familiale, sage-femme, psychologues, psychomotriciennes) propose :

- des accueils, pesées et conseils de puériculture,
- des consultations de planification familiale sur rendez-vous,
- des consultations de protection maternelle (prénatales, préparation à la naissance et soutien à l'allaitement, visites à domicile pré et postnatales sur rendez-vous),
- des consultations de protection infantile, (suivi médical préventif pour les enfants de la naissance à 6 ans sur rendez-vous),
- des consultations psychologiques sur rendez-vous,
- des consultations de psychomotricité sur rendez-vous.

Cette démarche fait suite à la création d'une Commission Communale pour l'Accessibilité en 2008, puis à la signature en 2010 de la charte "Ville Handicap".

## L'accueil des enfants en situation de handicap

La Caisse d'allocations familiales (CAF), le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et la Ville de Romainville veillent à apporter aux familles l'information et le soutien nécessaires pour faciliter chaque étape de la vie d'un enfant en situation de handicap. La mission des modes d'accueil du jeune enfant est de contribuer à son épanouissement, dans le respect de son individualité et de sa différence, et de veiller à son bien-être physique et psychique.

Lorsqu'un enfant en situation de handicap est accueilli en crèche ou chez un·e assistant·e maternel·le, **l'Instance de Médiation et de Recours du Conseil départemental,** l'équipe de PMI composée d'une puéricultrice et d'une psychologue, soutiennent et accompagnent les professionnel·le·s. Afin d'élargir les possibilités d'accueil, la CAF et le Conseil départemental proposent un dispositif d'accueil spécifique, "Trait d'Union", chez certain·e·s assistant·e·s maternel·le·s (formation, accompagnement professionnel, aide matérielle).

Différentes institutions accompagnent les familles et assurent la prise en charge de l'enfant en situation de handicap :

**Le service de PMI** est chargé des actions de prévention et de dépistage du handicap chez les jeunes enfants, ainsi que de l'accompagnement des familles. Il accompagne également les équipes des établissements d'accueil du jeune enfant et les assistant·e·s maternel·le·s.

**Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce** (CAMSP) jouent un rôle dans le dépistage et la prise en charge du handicap (équipe de médecins, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotricien·ne·s...).
**Toutes les adresses sont sur le site du Conseil départemental www.seine-saint-denis.fr.**

**La Maison Départementale des Personnes Handicapées** (MDPH), "Place Handicap", apporte toute information sur la reconnaissance administrative, la prise en charge du handicap de l'enfant et les aides financières. **Renseignements sur le site www.place-handicap.fr.**

**La Caisse d'allocations familiales** attribue une aide financière aux familles ayant un enfant en situation de handicap (Allocation Enfant Handicapé) et accompagne les familles dans l'accès aux droits, l'intégration de l'enfant dans les modes d'accueil et pour le départ en vacances.

**La CAF et le Conseil départemental** mettent à disposition un guide spécifique pour orienter les familles dans la recherche d'un mode d'accueil adapté de leur enfant en situation de handicap.
**Disponible sur le site du Conseil départemental www.seine-saint-denis.fr.**

**Les servicices municipaux** mettent en place des mesures adaptées aux besoins des enfants porteurs de handicap et simplifient les démarches et la vie des familles avec **le protocole d'accueil des enfants porteurs de handicap.**



À la demande des familles, des mesures d'accompagnement spécifiques peuvent être mises en place. Elles peuvent par exemple prendre la forme d'un personnel spécifique dédié à l'accompagnement des enfants sur certains temps périscolaires (restauration, NAP...).

Ces actions sont mises en place à la demande des familles tout au long de l'année ; elles doivent se rapprocher du référent du dispositif en fonction de l'âge de l'enfant :

**Pour les enfants de 0 à 11 ans :**
contacter la direction Petite enfance et Éducation :
01 49 15 55 52 / education@ville-romainville.fr

**Maison des Parents**
6, mail des Écoles
à Romainville
**01 71 86 60 22**
-
Avec ou sans
rendez-vous :
Mardi 15h à 19h
Mercredi 14h à 17h30
Jeudi et vendredi
9h à 12h30

## La Maison des parents

Située dans les locaux de la Maison de l'Enfance, la Maison des Parents est un lieu d'écoute dédié aux multiples questions concernant la parentalité et respectant le principe de confidentialité.

Une professionnelle reçoit gratuitement les parents afin de répondre à leurs préoccupations liées à l'éducation, l'école ou l'adolescence.

Ces rencontres peuvent être individuelles (parent, enfant, adolescent) ou en groupe : échanges entre parents, en partenariat avec les espaces de proximité de la ville et les établissements scolaires.

Des soirées-débats et des cafés des parents s'adressant aux parents et aux professionnel·le·s sont également organisés tout au long de l'année.

**Maison de l'enfance**
6, mail des Écoles
à Romainville
**Du lundi au vendredi**
**01 71 86 60 24**
-
8h30 à 12h
et 13h30 à 17h

# Les modes d'accueil

## Où trouver de l'information sur les modes d'accueil ?

### La Maison de l'enfance

Le personnel de la Maison de l'enfance se tient à la disposition des parents pour répondre à vos questions.

**Le Relais petite enfance** de la Maison de l'enfance a pour mission d'informer les familles sur l'ensemble des modes d'accueil du jeune enfant. Il peut également les soutenir dans la définition du mode d'accueil le plus adapté à leurs besoins et leur présenter les aides auxquelles elles peuvent prétendre.

Le Relais assistant·e·s maternel·le·s propose :

- Des **rendez-vous** individuels
- Des **ateliers modes d'accueil** mensuels, sur inscription

**Le site www.mon-enfant.fr,** service de la Caisse d'allocations familiales, propose des informations autour des modes d'accueil.

## La familiarisation

Quel que soit le mode d'accueil retenu, il convient de prévoir une période d'adaptation pour que l'enfant se familiarise progressivement avec la ou les personnes qui prendront soin de lui en l'absence de ses parents.

Il s'agit d'un temps pour faire connaissance, tisser une relation de confiance entre l'enfant, ses parents, l'équipe ou la·le professionnel·le, et fixer ensemble les conditions d'accueil afin de garantir à l'enfant la sécurité affective nécessaire pour se préparer à cette séparation en toute sérénité.

Cette période est proposée par les professionnel·le·s. Elle se déroule sur plusieurs rendez-vous, avec une séparation progressive au fil des jours. Elle est donc à prévoir avant la reprise du travail.



**Relais**
**petite enfance RPE)**
Renseignements,
rendez-vous
et inscriptions :
Maison de l'enfance
6, mail des Écoles
à Romainville
**01 71 86 60 24**
**ou 01 71 86 60 21**

## L'accueil individuel

### Le Relais petite enfance (RPE)

Le RPE est **un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges** au service des parents et des professionnel·le·s de l'accueil individuel (Assistant·e·s maternel·le·s agréé·e·s et gardes à domiciles). Il est animé par deux professionnelles de la petite enfance.

Le RPE **renseigne les familles sur les modes d'accueil,** sur les conditions d'accès et d'exercice des métiers de l'accueil individuel, ainsi que sur le cadre réglementaire et les démarches administratives liées à l'emploi d'un·e assistant·e maternel·le ou d'une garde à domicile (conventions collectives, contrats de travail, aides...). Les parents, futurs parents, professionnel·le·s et futur·e·s professionnel·le·s peuvent rencontrer l'animatrice du RPE **sur rendez-vous tous les après-midis.**

Le RPE contribue à la professionnalisation des assistant·e·s maternel·le·s et des gardes à domicile en les accompagnant dans leurs pratiques professionnelles.
Les activités proposées favorisent les échanges, le partage d'expériences, interrogent les pratiques, sensibilisent aux besoins de formation et participent à la construction d'une identité professionnelle. À cet effet, les RPE peuvent mettre en place des activités collectives pour les assistant·e·s maternel·le·s et les gardes d'enfants à domicile telles que :

- des ateliers
- des conférences-débats
- l'aide à la conception d'un projet d'accueil pour l'enfant
- la rédaction d'un journal, etc.

Les ateliers éducatifs (éveil musical, activités manuelles, séances lecture à la médiathèque, séance baby gym au gymnase etc) sont proposés tous les matins par le RPE. Ils constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par des assistant·e·s maternel·le·s ou gardes à domicile.

**Assistant·e Gestionnaire des Modes d'Accueil du Département**
3, allée de la Prévoyance
à Romainville
**01 71 29 24 06**

**Numéros utiles :**
Pour se procurer des informations juridiques sur le droit du travail et le statut employeur.

**Pajemploi**
**08 20 00 72 53**
-
**FEPEM**
**08 25 07 64 64**
-
**LA DIRECCTE**
**01 41 60 53 53**
-
**Travail info service**
**39 39**

## L'Assistant·e Gestionnaire des Modes d'Accueil (AGMA)

L'Assistant·e Gestionnaire des Modes d'Accueil (AGMA) assure la gestion et le suivi administratif des dossiers des assistant·e·s maternel·le·s et familial·e·s. Les familles peuvent se procurer **sur rendez-vous la liste actualisée des disponibilités des assistant·e·s maternel·le·s auprès de l'AGMA.**

Elle organise également des réunions d'informations sur les métiers d'assistant·e·s maternel·le·s et familial·e·s.

## Les Assistant·e·s Maternel·le·s agréé·e·s

Les assistant·e·s maternel·le·s sont agréé·e·s par le Conseil départemental. Ces professionnel·le·s de la petite enfance, reçoivent une formation de 40h et une initiation aux gestes de premiers secours avant l'accueil du premier enfant, puis une seconde partie de formation (de 80h) dans les trois ans après avoir été agréé·e·s.
Les assistant·e·s maternel·le·s agréé·e·s sont suivi·e·s et accompagné·e·s, tout au long de leur carrière, par les professionnel·le·s de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) qui veillent aux conditions d'accueil proposées aux enfants. Ils·elles peuvent accueillir à leur domicile de 1 à 4 enfants.
Les parents qui envisagent de faire garder leur(s) enfant(s) chez un·e assistant·e maternel·le agréé·e deviennent employeurs et doivent déclarer au centre Pajemploi les salaires versés à leur salarié·e pour le calcul des cotisations sociales.

## La Maison d'Assistant·e·s Maternel·le·s agréé·e·s

Les assistant·e·s maternel·le·s agréé·e·s peuvent exercer en dehors de leur domicile. Ils·elles peuvent accueillir les enfants qui leurs sont confiés dans des **Maisons d'assistant·e·s maternel·le·s (MAM).**



**Maison d'assistant·e·s maternel·le·s**

**La vie est belle**
186, avenue Jean-Jaurès
à Romainville

**Les gazouillis**
19, rue Madeleine Odru
à Romainville

Tout comme un·e assistant·e maternel·le exerçant à son domicile, celui ou celle travaillant au sein d'une MAM est salarié·e du parent qui l'emploie.

Il existe deux maisons d'assistant·e·s maternel·le·s à Romainville : La vie est belle et Les gazouillis
Les assistant·e·s maternel·le·s peuvent fréquenter gratuitement le Relais assistant·e·s maternel·le·s.

## La garde à domicile : les auxiliaires parentales

Ce mode d'accueil consiste à faire intervenir un salarié au domicile des familles pour prendre en charge le ou les enfants. La garde à domicile permet une prise en charge de l'enfant dans son environnement familial et sur des horaires parfois atypiques. Il est également possible que deux familles partagent les services d'une même garde à domicile. Il s'agit de la garde partagée. En employant le même salarié intervenant simultanément auprès de leurs enfants, les familles peuvent ainsi réduire les coûts de la garde.

## Les aides financières pour l'accueil individuel

Les parents qui emploient un·e assistant·e maternel·le ou une garde à domicile peuvent bénéficier de différentes aides :

- **Complément libre choix du mode de garde (CMG)**
  de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)
  de la Caf.
  **Renseignements auprès de la Caf sur www.caf.fr**
  **0810 25 93 10 ou au Relais petite enfance**

Un outil de simulation des droits à la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant, notamment du Complément Libre choix du mode de garde (dans le cas de l'emploi d'un·e assistant·e maternel·le agréé·e ou d'une garde à domicile) est également disponible sur le site **www.mon-enfant.fr**.

- **Crédit d'impôt pour frais de garde**
  **Renseignements sur www.impots.gouv.fr**
- **Chèques Emploi Service Universel préfinancés (CESU)**
  **Renseignements sur www.cesu.urssaf.fr**

Les gardes à domicile peuvent fréquenter gratuitement le Relais petite enfance.

**Pajemploi**
08 20 00 72 53

### Pajemploi

C'est une offre de service du réseau des Urssaf. Elle est destinée à simplifier les formalités administratives pour les parents employeurs qui font garder leur(s) enfant(s) par une assistant·e maternel·le agréé·e ou une garde d'enfants à domicile.

Le site **www.pajemploi.urssaf.fr** est un service d'information sur le droit du travail et les démarches administratives liées à l'emploi par les particuliers d'un·e assistant·e maternel·le agréé·e ou d'une garde à domicile. Il permet également aux parents de déclarer en ligne les salaires versés à leur salarié pour le calcul des cotisations sociales.

## L'accueil collectif

Romainville compte **neuf structures d'accueil** pour les enfants de moins de 3 ans : deux multi-accueils municipaux, quatre crèches départementales, plusieurs crèches privées.

La prise en charge des enfants est assurée par une **équipe pluridisciplinaire** (puéricultrices, infirmier·ère·s, éducateur·rice·s de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, CAP petite enfance…). D'autres professionnel·le·s (médecins, psychologues, psychomotricien·ne·s, animateur·rice·s culturel·le·s…) peuvent intervenir occasionnellement auprès des enfants, des familles et des équipes.

## Modalités d'inscription en accueil collectif en gestion publique

**Pour :**

- **les deux multi-accueils municipaux (Maison de l'enfance et Louis Aubin)**
- **les places réservées par la Ville de Romainville dans le multi-accueils privés "Biocrèche"**
- **les quatre crèches départementales.**

Vous pouvez formuler jusqu'à 8 choix par ordre de priorité. Par exemple : choix 1- Crèche Parat, Choix 2- Crèche Maryse Bastié…

La préinscription est à réaliser en fonction de votre premier choix :

- si celui-ci porte sur l'un des multi-accueils municipaux et les places réservées par la Ville de Romainville dans la Biocrèche ou Néokids, les inscriptions sont réalisées uniquement sur rendez-vous à la Maison de l'Enfance durant les périodes d'inscription (01 71 86 60 24).

- si celui-ci porte sur l'une des crèches départementales, l'inscription est à réaliser en ligne sur seinesaintdenis.fr

Toutes les demandes sont étudiées par **la commission d'admission aux modes d'accueil** (CAMA), animée par la responsable de circonscription de PMI du Conseil départemental, qui réunit l'ensemble des directrices départementales et municipales, l'élue à la petite enfance et la directrice du service de la Petite enfance. La CAMA se réunit plusieurs fois par an. La réponse est communiquée par courrier.

Les parents doivent ensuite finaliser l'inscription auprès de la crèche où la place a été attribuée pour leur(s) enfant(s). En cas de refus, la demande peut être représentée deux fois au maximum.

**Pour les crèches inter-entreprises :**
Les parents ou les employeurs doivent se renseigner directement auprès d'elles pour connaître les conditions de réservations de places et les aides accordées aux entreprises réservataires.

**Pour les micro-crèches**
Le tarif horaire est fixé librement par la micro-crèche. Les parents doivent se renseigner directement auprès du gestionnaire pour connaître les conditions de réservations et les aides accordées.

**Multi-accueil**
**Maison de l'enfance**
6, mail des Écoles
**01 71 86 60 24**

**Multi-accueil**
**Aubin**
20, rue Louis Aubin
**01 49 20 93 52**

**Crèche Barbusse**
67, Bd Henri Barbusse
**01 71 29 57 53**

**Crèche Floréal**
12, rue Floréal
**01 71 29 56 39**

**Crèche Maryse Bastié**
11, rue des Fontaines
**01 71 29 56 13**

**Crèche Parat**
3, Rue du Docteur Parat
**01 71 29 24 00**

**Bio crèche les Petits Chaperons Rouges**
13-17 allée du Belvédère

**Camélia People and Baby**
160 rue de la République

**Micro-crèche Indigo**
9, rue des Coudes
Cornettes

**Les petit's d'hommes**
30, rue de la République

**Zicrèche les Cascadeurs**
130, avenue Gaston Roussel

**Néokids Romainville**
208-212, avenue Gaston Roussel



## Les multi-accueils municipaux

**Ils accueillent les enfants romainvillois.**

### Le Multi-accueil de la Maison de l'enfance

Accueil régulier, temps partiel, ou occasionnel pour les enfants à partir de 10 semaines jusqu'à l'entrée en maternelle.

**Capacité d'accueil :** 20 places en accueil régulier et 5 places en accueil à temps partiel.

**Horaires :** du lundi au vendredi de 8h à 18h.

### Le Multi-accueil Louis-Aubin

Accueil régulier, temps partiel, ou occasionnel pour les enfants marcheurs à partir de 18 mois jusqu'à l'entrée en maternelle.

**Capacité d'accueil :** 20 places à temps complet.

**Horaires :** du lundi au vendredi de 8h à 18h.

## Les crèches

### Les crèches départementales

**Les crèches Barbusse, Bastié, Floréal et Parat accueillent les enfants de 3 mois à 3 ans de 7h à 18h45.**

### Les crèches privées.

**Chaque gestionnaire a un fonctionnement qui lui est propre. La majeure partie des places sont réservées par plusieurs entreprises.**

**Ludothèque**
Maison de l'enfance
6, mail des Écoles
**01 71 86 60 24**
-
Accueil des familles
du mardi au vendredi
de 14h30 à 18h30

# L'éveil, la culture et les loisirs

## La ludothèque de la Maison de l'enfance

**La ludothèque est un équipement culturel où se pratiquent le jeu libre, le prêt de jeux et des animations ludiques.**
C'est un lieu ressource pour les parents et les professionnel·le·s. En favorisant le jeu, la ludothèque aide les enfants à grandir et les parents à vivre des moments privilégiés avec eux. La structure accueille les enfants de 0 à 6 ans ainsi que la fratrie élargie aux grand frères et sœurs accompagnés de leurs parents.

**L'inscription est obligatoire et gratuite,** il suffit d'apporter à la première séance un justificatif de domicile de moins de trois mois et une pièce d'identité.

**Attention :** La ludothèque de la Maison de l'enfance est réservée uniquement aux familles romainvilloises.

### Le prêt de jeux

Pour emprunter, l'achat d'une carte est nécessaire auprès du Guichet unique de l'Hôtel de Ville. Un justificatif de domicile de moins de trois mois, le livret de famille et une pièce d'identité seront demandés.

## L'accueil Parents-enfants au centre de PMI Parat

Animé par une éducatrice de jeunes enfants et des auxiliaires de puériculture, l'accueil parents-enfants est un **espace de jeux, de rencontre, de dialogue ouvert aux parents et enfants de moins de 4 ans.** Adultes et enfants viennent ensemble, quand ils le souhaitent, selon leur propre rythme.

Ce temps particulier permet, dans un climat de confiance, de rencontrer l'autre et de nouer des liens avec d'autres familles, et de se détendre. L'enfant peut jouer dans une ambiance sereine et sécurisante.

Retrouvez également toutes les activités proposées aux jeunes enfants par la Médiathèque, les Écoles municipales des Arts, des Sports et des Loisirs sur le site de la Ville :
**www.ville-romainville.fr / sortir & bouger**

# NOTES



# NOTES

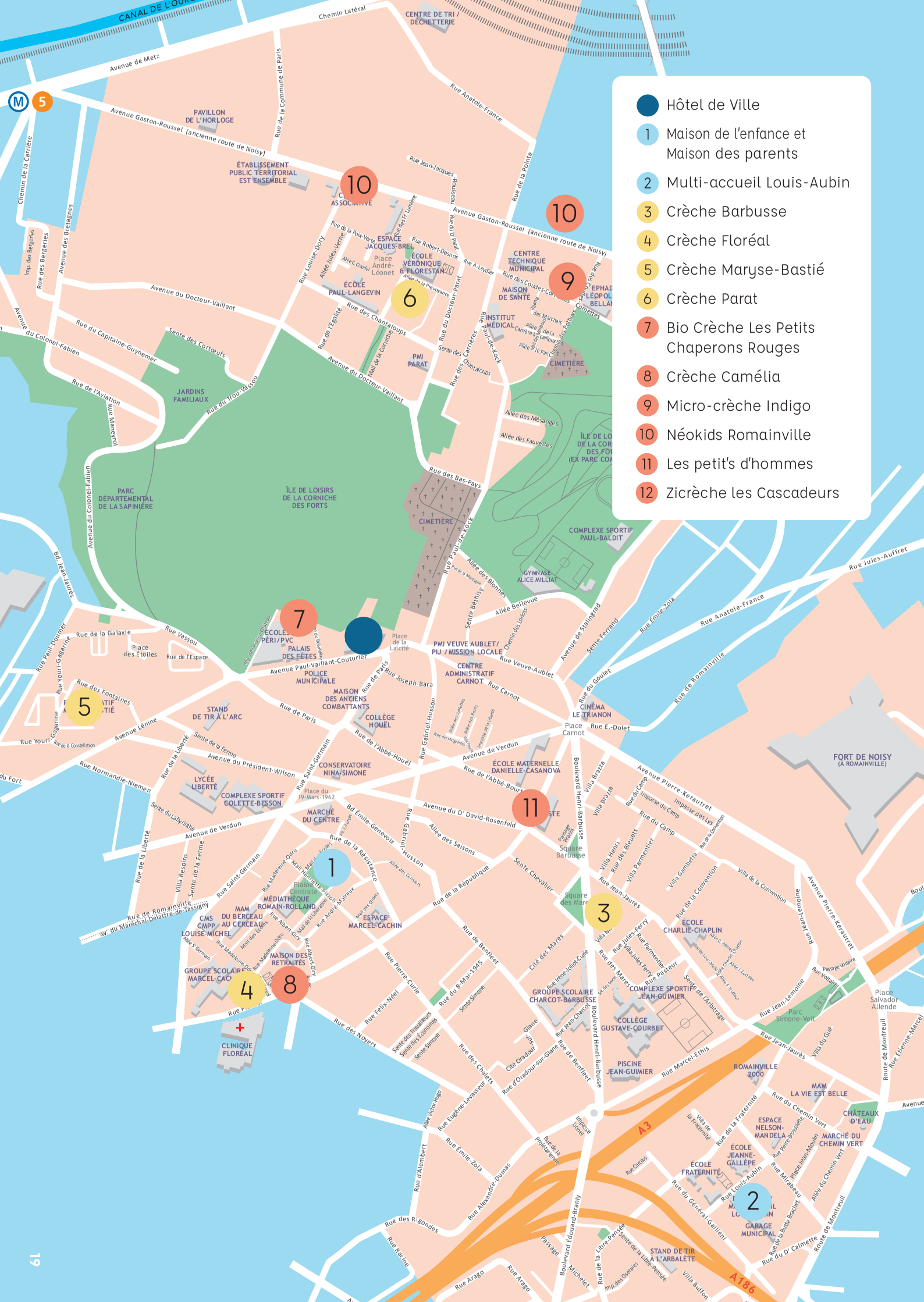
Hôtel de Ville
1 Maison de l'enfance et Maison des parents
2 Multi-accueil Louis-Aubin
3 Crèche Barbusse
4 Crèche Floréal
5 Crèche Maryse-Bastié
6 Crèche Parat
7 Bio Crèche Les Petits Chaperons Rouges
8 Crèche Camélia
9 Micro-crèche Indigo
10 Néokids Romainville
11 Les petit's d'hommes
12 Zicrèche les Cascadeurs
CANAL DE L'OURCQ
Chemin Latéral
Avenue de Metz
Avenue Gaston-Roussel (ancienne route de Noisy)
Rue Anatole-France
Rue de la Commune de Paris
Rue de la Pointe
Chemin de la Carrière
Avenue des Bretagnes
Rue des Bergeries
Avenue du Docteur-Vaillant
Rue du Capitaine-Guynemer
Avenue du Colonel-Fabien
Rue de l'Aviation
Rue du Trou-Vassou
Rue Louise-Dory
Rue de l'Égalité
Rue du Docteur-Parat
Rue des Chantaloups
Rue Paul-de-Kock
Rue Jean-Jacques-Rousseau
Rue Robert-Desnos
Rue A.-Leydier
Rue des Bas-Pays
Allée des Mésanges
Allée des Fauvettes
Allée des Blondes
Allée Bellevue
Rue Jules-Auffret
Rue Émile-Zola
Rue de Romainville
Avenue de Stalingrad
Rue Veuve-Aublet
Rue Carnot
Rue Joseph-Bara
Rue de Paris
Avenue Paul-Vaillant-Couturier
Rue de la Galaxie
Rue Vassou
Rue de l'Espace
Rue Yourí-Gagarine
Rue Paul-Doumer
Rue des Fontaines
Avenue Lénine
Rue de la Liberté
Rue Normandie-Niemen
Avenue du Président-Wilson
Rue Saint-Germain
Rue Gabriel-Husson
Rue de l'Abbé-Houël
Avenue de Verdun
Rue de la Résistance
Rue de la République
Rue Jean-Jaurès
Rue Jules-Ferry
Rue Pasteur
Rue Benfleet
Rue Pierre-Curie
Rue Félix-Néel
Rue des Noyers
Rue du 8-Mai-1945
Rue Jean-Charcot
Rue Marcel-Ethis
Rue Jean-Lemoine
Avenue Pierre-Kerautret
Rue de Montreuil
Route de Montreuil
Rue Étienne-Marcel
Rue Eugène-Levasseur
Rue d'Alembert
Rue Émile-Zola
Rue Alexandre-Dumas
Rue des Rigondes
Rue Racine
Rue Arago
Boulevard Édouard-Branly
Boulevard Henri-Barbusse
Rue du Général-Galliéni
Rue du D' Calmette
Rue de la Fraternité
Rue Louis-Aubin
Rue du Chemin Vert
Allée du Chemin Vert
Rue de la Butte Brachet
Rue Mirabeau
Rue Carolus
Rue de la Libre-Pensée
Rue de la Prospérité
Rue Pierre-Brossolette
Place Jean-Moulin
Rue de la Fraternité
Impasse Lionel
Allée Victor-Hugo
Avenue Pierre-Kerautret
Impasse des Lys
Impasse du Camp
Rue du Camp
Rue des Bleuets
Villa Parmentier
Villa Gambetta
Villa de la Convention
Avenue Jean-Lemoine
Rue Voltaire
Passage Voltaire
Rue de la Convention
Rue Jean-Jaurès
Rue Jean-Lemoine
Rue Marcel-Ethis
Villa du Gué
Rue Jean-Jaurès
Rue Jean-Charcot
Rue de Benfleet
Rue Irène-Joliot-Curie
Cité des Marais
Sente Chevalier
Sente de l'Arbitrage
Sente Simone
Sente des Travailleurs
Sente des Économes
Glane
Cité Oradour
Rue d'Oradour-sur-Glane
Rue des Chalets
Rue Madeleine-Odru
Rue Albert-Gory
Rue André-Malraux
Rue Saint-Germain
Rue de la Ferme
Rue de la Liberté
Rue Yourí-Gagarine
Rue de la Constellation
Rue de Romainville
Av. du Maréchal-Delattre-de-Tassigny
Rue Respiro
Sente du Labyrinthe
Rue de la Galaxie
Rue de la Paix-Verte
Allée Jules-Verne
Allée C. Claudel
Rue des Fr.-Lumière
Rue du Parat
Rue des Coudes-Cornettes
Rue des Cornettes
Rue des Carrières
Rue de la Cornichon
Sente des Cortœufs
Sente Ferrand
Sente Berthisy
Chemin des Lorrains
Rue du Goulet
Rue E.-Dolet
Rue Brazza
Villa Brazza
Villa Henri
Square Barbusse
Square des Marais
Passage Brazza
Allée des Saisons
Allée des Gerniers
Allée des Volontaires
Allée des Roses
Allée des Marguerites
Allée des Tulipes
Allée de la Source
Allée de la Montagne
Allée de la Prévoyance
Allée du Bois-Caillou
Allée des Marronniers
Allée des Carrières
Allée du Parc
Allée des Cormiers
Allée des Pervenches
Allée des Pommiers
Allée des Sorbiers
Allée des Tilleuls
Allée des Cerisiers
Allée des Noisetiers
Allée des Châtaigniers
Allée des Peupliers
Allée des Hêtres
Allée des Ormes
Allée des Chênes
Allée des Érables
Allée des Platanes
Allée des Bouleaux
Allée des Saules
Allée des Frênes
Allée des Trembles
Allée des Charmes
Allée des Noyers
Allée des Châtaigniers
Allée des Cerisiers
Allée des Pommiers
Allée des Sorbiers
Allée des Tilleuls

www.ville-romainville.fr

CONCEPTION ET RÉALISATION : DIRECTION DE LA COMMUNICATION - VILLE DE ROMAINVILLE - juillet 2022